

D 10 ACIDE

DATE DE MISE A JOUR : 12/04/24

DETARTRAGE DES MATERIELS DE TRAITE
A utiliser le matin de préférence
ALTERNANCE QUOTIDIENNE AVEC D 10 ALCALIN

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
pH à 10g/l	2±0,2
Masse volumique	1,119±0,01 g/cm ³
Point de congélation	Non renseigné
Densité relative	1,119±0,01
Miscibilité	miscible

Propriétés :

Détergent
Détartrant
Non moussant

Mode d'emploi :

(USAGE AUTOMATIQUE) :

- 1) Après la traite, rincer le matériel à l'eau tiède et potable
- 2) Faire circuler la solution de D 10 ACIDE à la concentration d'au moins 0.5% (1 demi gobelet doseur pour 10 l d'eau), à 50-70° C pendant 5 à 7 min
- 3) Rincer à l'eau froide

(USAGE MANUEL) :

- 1) Après la traite, rincer le matériel à l'eau froide et potable
- 2) Préparer la solution de D 10 ACIDE à 1 %, soit 1 verre pour 10 l d'eau, à 35-50° C
- 3) Brosser et laisser en contact 10 min, puis rincer

Paramètres de contrôle :

D 10 ACIDE

DATE DE MISE A JOUR : 12/04/24

Prise d'échantillon : 50ml

Indicateur : Phénolphtaléine 0,9 % (m/v) ou ortho-crésolphtaléine 0,9% (m/v)

Réactif : NaOH N/2

Facteur de titrage : $f = 0,25 \pm 0,01$

Concentration en % = chute de burette * f

Concentration en g/l = chute de burette * f * 10

- Remplir la burette de 25 mL avec le titrant considéré
- Dans un erlen de 250 mL, placer la prise d'essai de l'échantillon à doser
- Ajouter environ 10 gouttes d'indicateur coloré
- Homogénéiser le contenu manuellement
- Titrer avec la solution le titrant jusqu'à ce que la solution vire de coloration
- Noter le volume de titrant versé.

Conditionnements :

Jerrican	22l	Rouge	25kg
Tonnelet carré	60l	Rouge	70kg

Qualité - Sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.kersia-group.com>

Réglementation

D 10 ACIDE est un mélange conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), quel que soit le site de fabrication.

Les substances concernées par le Règlement REACH et contenues dans D 10 ACIDE ont été pré-enregistrées ou enregistrées par notre société ou par nos fournisseurs en amont.

D 10 ACIDE ne contient pas de substance dite "extrêmement préoccupante" dans la liste actuelle des substances candidates à l'autorisation publiée et mise à jour régulièrement par l'ECHA.